



**19^{ème} assemblée plénière, 16 et 17 novembre 2017
Marseille, France**

Compte rendu et relevé de décisions

La 19^{ème} assemblée plénière du Réseau des instances de régulation méditerranéennes (RIRM) s'est tenue à Marseille, les 16 et 17 novembre 2017, à l'invitation de la vice-présidence du réseau assurée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), France.

A la suite du discours d'ouverture de la réunion prononcé au titre de la présidence sortante par M. Josep Maria Guinart, membre de la CNMC espagnole, M. Olivier Schrameck, président du CSA, a pris la présidence du réseau et a ouvert les travaux.

Dix-neuf instances membres ont participé à la réunion : l'AEM de Croatie, au titre de la vice-présidence sortante, le CAA d'Andalousie (Espagne), le CAC de Catalogne (Espagne), le CCA de Moldavie, le CCSB d'Israël, le CNA du Liban, le CSA de France, la CRA de Bosnie-Herzégovine, la CRTA de Chypre, l'ERC du Portugal, la HACA du Maroc, le RTÜK de Turquie, représentés par leur président, l'AVMU de République de Macédoine, la CNMC d'Espagne au titre de la vice-présidence, l'IMC du Kosovo, la REM de Serbie, représentés par un membre, la BA de Malte, la GRA de Gibraltar, le NCRTV de Grèce, représentés par les services. L'Institut national de l'audiovisuel (INA) et le Centre méditerranéen de la communication audiovisuelle (CMCA) étaient invités comme observateurs.

La 19^{ème} assemblée plénière a célébré le 20^{ème} anniversaire du réseau.

La première partie des travaux de la réunion s'est inscrite dans la continuité de la 18^{ème} assemblée plénière sur le traitement de la crise migratoire et les travaux du groupe de travail genre et médias. La seconde partie était consacrée à la régulation au service de la cohésion sociale dans un environnement numérique.

Compte rendu (I)

Jeudi 16 novembre 2017

- **Discours d'ouverture de M. Josep Maria Guinart, président du RIRM et membre du Conseil de la CNMC, Espagne.**
- Passation de la présidence du RIRM à M. Olivier Schrameck, vice-président du RIRM, président du CSA, France.
- **Discours de M. Olivier Schrameck, nouveau président du RIRM.**
- **Mot d'accueil de M. Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille.**

- **Traitement médiatique des phénomènes migratoires : Suivi de la Déclaration de Barcelone**
- Projet d'atelier sur le traitement de l'information relative à la crise des migrants et des réfugiés dans les médias audiovisuels

Présentation par M. J. M. Guinart, vice-président du RIRM et membre du Conseil de la CNMC, Espagne, et par M. J. E. Gradolph Cadierno, directeur des affaires internationales de la CNMC.

L'atelier organisé au cours du premier semestre 2018 à Barcelone par la CNMC, s'attachera à sensibiliser le public sur la question, à présenter le traitement de la crise migratoire dans les médias traditionnels et numériques, à prendre en compte le témoignage des migrants et à faire connaître le rôle de régulateurs. Il sera ouvert à la participation des organisations internationales dont les agences de l'ONU et l'UNESCO et à d'autres réseaux de régulateurs.

- **Témoignages et initiatives de régulateurs**

M. Ilhan Yerlikaya, président du RTÜK, Turquie, a présenté la crise migratoire et souligné le rôle des médias audiovisuels en Turquie en matière d'information et d'alerte de l'opinion publique par un traitement équitable dans les émissions d'information, la diffusion de messages d'intérêt général et la prévention du discours de haine.

Mme Rabha Zeidguy, membre de la HACA, Maroc, est intervenue sur les représentations des migrations dans les médias audiovisuels au Maroc à travers des exemples concrets de traitement de l'information, notamment dans les journaux télévisés. Elle a rappelé les principes de protection des droits de la personne et de la dignité humaine qui guident l'action de la HACA.

M. Jean-François Mary, membre du CSA, France, a souligné la portée de la recommandation du Conseil de 2013 relative au traitement des conflits internationaux, des guerres civiles et des actes terroristes par les services de communication audiovisuelle et a attiré l'attention sur la nécessaire mise en perspective des réalités humaines et des images par l'analyse et le commentaire.

M. Hassan Hamadé, membre du CNA, Liban, M. Ilhan Yerlikaya, président du RTÜK, Turquie, M. Plamenko Custovic, président du CRA, Bosnie-Herzégovine, ont pris la parole pour souligner l'acuité de la crise des migrants et la pertinence du projet d'atelier.

- **Genre et médias - Réalisations**

Mme Julia López de Sa, sous-directrice de l'audiovisuel, CNMC, Espagne, et présidente du groupe de travail « genre et médias » a présenté l'étude sur l'égalité des genres dans les programmes sportifs télévisuels à laquelle ont contribué l'AEM croate, le CAA andalou, le CAC catalan, la CNMC espagnole, le CSA français, l'ERC portugaise, la HACA marocaine, la REM serbe. Elle a commenté la faible représentation du sport féminin et la faible présence des femmes à l'antenne dans les pays concernés et proposé des recommandations pour les régulateurs méditerranéens dont la signature d'un pacte sur le sport avec les médias, les journalistes, les institutions et les autorités compétentes dans le domaine du sport.

Mme Nathalie Sonnac, membre du CSA, France, a présenté l'action du Conseil en matière de médiatisation du sport féminin, le rapport sur la diffusion de la pratique féminine sportive à la télévision, et l'opération les 4 saisons du sport féminin.

- **Genre et médias - Perspectives**

Mme Carmen Fernández Morillo, membre du CAA, Andalousie, Espagne, a présenté les éléments de cadrage et de proposition d'étude sur la question de « la violence de genre » qui sera réalisée en 2018.

Mme Sylvie-Pierre Brossolette, membre du CSA, France, a rappelé le cadre réglementaire des missions du Conseil en matière de lutte contre les préjugés sexistes et de violences faites aux femmes.

Elle a précisé les obligations des médias de diffuser chaque année des programmes et/ou sujets contribuant à la lutte contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes, ainsi que des programmes pouvant se prévaloir d'un caractère non stéréotypé et a présenté les interventions du Conseil auprès des diffuseurs.

Mme Carme Figueras, membre du CAC, Catalogne, Espagne, a rappelé les travaux entrepris par l'autorité catalane sur la question et notamment les interventions du CAC signalisant à la justice les contenus internet banalisant la violence de genre.

Mme Amina Lemrini El Ouahabi, présidente de la HACA, Maroc, a évoqué les modalités de la **participation des régulateurs des médias à la 62^e session de la Commission du statut de la femme de l'ONU du 12 au 23 mars 2018 à New York,** afin de donner pleine visibilité aux travaux du RIRM sur l'égalité des genres au niveau international et d'influer sur les recommandations de la commission par l'expression d'une déclaration commune.

- **Cohésion sociale et environnement numérique : adaptation de la régulation audiovisuelle, révision de la directive « Services de médias audiovisuels »**

Mme Nathalie Sonnac, membre du CSA, France, a présenté le cadre de la révision actuelle de la directive « Services de médias audiovisuels » et en a souligné les enjeux : extension du champ d'application aux plates-formes de partage de vidéos, mais aussi aux services de médias sociaux et de diffusion en direct ; renforcement des règles applicables aux services non linéaires afin de contribuer à la promotion et au financement des œuvres européennes ; meilleure protection de toutes sortes d'auditoires contre les contenus préjudiciables, les communications commerciales intrusives, l'incitation au terrorisme, responsabilisation de l'ERGA et des autorités réglementaires nationales afin qu'elles aient un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la directive révisée.

M. Roger Loppacher, président du CAC, Catalogne, Espagne, a soutenu la position du CSA et a insisté sur le renforcement du rôle des autorités de régulation dans cette nouvelle directive.

M. Damir Hadjuk, président de l'AEM, Croatie, et président de l'ERGA est intervenu pour exposer les travaux à mener par les régulateurs de l'ERGA sur la révision de la directive SMA.

M. Nicolas Curien, membre du CSA, France, a présenté les travaux du Conseil sur les algorithmes, et a posé les enjeux de régulation des plateformes en termes de de protection des données personnelles, de diversité et de pluralisme des contenus audiovisuels et de soutien à la création.

Mme Kkadija El Ghour, membre de la HACA, Maroc s'est exprimée sur l'importance de la recherche de la cohésion sociale dans ce nouvel environnement.

- **Cohésion sociale et environnement numérique : adaptation de la régulation audiovisuelle**
Quelle forme de régulation ? Articulation des mécanismes de régulation, corégulation et autorégulation dans l'environnement numérique.

Mme Charis Tsigou, conseillère juridique à la NCRTV, Grèce, a évoqué les enjeux des différentes formes de régulation notamment à partir de l'exemple des plateformes de partage vidéos.

M. Frédéric Bokobza, directeur général adjoint du CSA, France, est intervenu pour rappeler l'asymétrie de la régulation dans un environnement où la consommation de produits vidéo sur les réseaux sociaux et les sites de partage vidéo occupent une place croissante. Dans cet environnement le rôle des régulateurs reste primordial pour mettre en œuvre les principes clés de la régulation au service de la cohésion sociale. Les méthodes et outils de la régulation doivent évoluer et intégrer l'autorégulation et la corégulation.

Le débat s'est ouvert avec les interventions de M. Zoran Fidanovski, membre du Conseil, AVMU, République de Macédoine, M. Mohamed Gallaoui, membre de la HACA, Maroc, M. Kaleb Kandil,

membre du CNA, Liban, qui se sont interrogé sur la nécessaire régulation des contenus diffusés sur internet dont les *fake news*.

- **Cohésion sociale et environnement numérique : sécurité et médias, traitement de l'information en temps de crise**

M. Roger Loppacher, président du CAC, Catalogne, Espagne, est intervenu sur le traitement des attentats de Barcelone et de Cambrils à la télévision et sur internet, en rappelant les principes de protection des droits des victimes et des publics vulnérables, et de non recours au sensationnalisme. Il a également évoqué le cas des vidéos amateurs diffusées sur internet en soulignant que les mêmes principes doivent s'appliquer.

M. Jean-François Mary, membre du CSA, France, a présenté à la suite des attentats de 2015 les précautions à prendre par les médias pour la couverture des attentats terroristes, élaborées par le CSA en concertation, et fondées sur les principes de préservation de l'ordre public, de protection des personnes et de respect de la dignité de la personne **engagés** à concilier avec le droit à l'information.

Vendredi 17 novembre 2017

- **Cohésion sociale et environnement numérique : éducation aux médias et protection des mineurs**

Mme Emelina Fernandez Soriano, présidente du CAA, Andalousie, Espagne, a présenté les résultats du baromètre audiovisuel d'Andalousie sur l'utilisation d'internet par les mineurs et les recommandations du CAA à l'attention des familles pour un usage approprié d'internet. Elle a attiré l'attention des membres sur l'importance de développer l'éducation aux médias.

M. Nurullah Oztürk, membre du RTÜK, Turquie, est intervenu sur l'éducation aux médias et la protection des mineurs en Turquie en présentant les actions conjointes du RTÜK et du ministère de l'éducation dans les écoles.

Mme Yvonne Griley, membre du CAC, Catalogne, Espagne, a présenté les rapports sur la protection des mineurs sur internet du CAC et, en partenariat avec le ministère de l'éducation, le programme eduCAC d'éducation aux médias destiné aux enseignants et aux familles.

Mme Carole Bienaimé-Besse, membre du CSA, France, a présenté les enjeux de la protection du jeune public à l'ère numérique en soulignant la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux outils d'autorégulation et de recommandations pour protéger le jeune public des contenus préjudiciables, et de s'appuyer sur le partenariat avec les diffuseurs, les ministères et les acteurs du secteur.

Mme Lemrini, présidente de la HACA, Maroc, Mme Khadija El Ghour, membre de la HACA, Maroc, Mme Yifat Ben Hai Seghev, présidente du CCSB, Israël ont souligné l'importance du rôle joué par les régulateurs en matière d'éducation aux médias et des différentes formes de partenariat engagés avec l'éducation nationale et les acteurs du secteur.

- **Cohésion sociale et environnement numérique : diversité et médias**

M. Damir Hajduk, président de l'AEM, Croatie, est intervenu pour présenter les mécanismes de soutien et de financement de la diversité culturelle et du pluralisme aux médias locaux et associatifs croates pour la promotion des contenus d'intérêt public.

Mme Charis Tsigou, conseillère juridique, NCRTV, Grèce, a rappelé les conditions de pluralisme interne et externe des médias nécessaires pour assurer la promotion de la diversité culturelle dans l'environnement numérique.

M. Carlos Magno, président de l'ERC, Portugal, est intervenu sur l'appréhension de « l'image de l'autre », « *Et si l'étranger de Camus était régulateur?* » afin d'appeler les membres du réseau présents à réfléchir sur les missions et les engagements des régulateurs dans l'environnement numérique.

- **Présentation du projet de déclaration « Pour une régulation renouvelée dans l'environnement numérique »** proposé par le CSA, France.

- **La vie du réseau**

- **Présentation du site internet renouvelé du RIRM** par Caroline Cesbron, directrice de l'information et de la communication institutionnelle, CSA, France.

- **Adoption de la Déclaration de Marseille « Pour une régulation renouvelée dans l'environnement numérique ».**

- **Candidature à la vice-présidence entrante du RIRM :**

- **Discours de candidature de M. Roger Loppacher, président du CAC, Catalogne, Espagne.**
- **Intervention de M. Josep Maria Guinart, membre du Conseil de la CNMC, Espagne, vice-président du RIRM.**
- **Intervention de M. Olivier Schrameck, président du RIRM.**

- Fin des travaux.

Relevé de décision (II)

- **Adoption de la déclaration de Marseille « Pour une régulation renouvelée dans l'environnement numérique »** par laquelle **les autorités membres** s'engagent à œuvrer pour une régulation audiovisuelle adaptée à l'ère numérique et à ses exigences démocratiques, et en particulier à l'objectif de cohésion sociale.

Elles s'engagent ainsi à :

- **adapter leurs pratiques et outils de régulation, en veillant à y associer tous les acteurs de la communication audiovisuelle, notamment les nouveaux services numériques ;**
 - **rassembler et partager leur savoir et leur pratique de la régulation dans un environnement numérique, en renforçant leur coopération dans le cadre du RIRM, comme à titre bilatéral ;**
 - **poursuivre et approfondir les travaux du RIRM sur la nécessaire évolution de la régulation de l'audiovisuel ;**
 - **mettre ces travaux à la disposition des pouvoirs publics et des instances régionales et internationales pour alimenter leur réflexion sur les enjeux de la communication audiovisuelle à l'ère numérique.**
- **Organisation d'un atelier en mars 2018 sur le thème des migrants à Barcelone, Catalogne, Espagne** à l'initiative de la vice-présidence dans le cadre du suivi de la déclaration de Barcelone de novembre 2016 sur le traitement de l'information relative à la crise des réfugiés et des migrants méditerranéens.

- **Poursuite des travaux du Groupe de travail Genre et Médias :**
 - **Réalisation d'une étude sur le traitement de la violence de genre ;**
 - **Participation du RIRM aux travaux de la 62^{ème} session de la commission du statut de la femme de l'ONU, 12 – 23 mars 2018, New York, Etats –Unis afin de promouvoir le rôle des régulateurs audiovisuels en matière d'égalité hommes-femmes**

- **Nomination de M. Roger Loppacher i Crehuet, président du CAC catalan à la vice - présidence entrante.**